



ADDICTIONS : PREVENIR ET AGIR

Formation et animation du groupe « prévention addiction »

Repères

Quelle place dans l'entreprise ?

Il appartient à un groupe de prévention mandaté par la Direction de créer ses propres « comment faire » pour la bonne application de ces articles. Il s'agit de **garantir la sécurité sur le lieu de travail**, dans le respect de la culture de l'entreprise.

Que dit la loi ?

L'article 4121 du code du travail dit : « L'employeur est tenu de prendre les moyens pour assurer la sécurité et la formation de ses acteurs au sein de ses établissements. »

Quelle est la réalité ?

Les entreprises qui réussissent leur plan de prévention sont celles qui l'ont fabriqué dans la concertation avec tous les acteurs de l'entreprise formés sur la problématique posée.

Et sur le plan humain... ?

La difficulté de parole autour de ce sujet – tabou – est directement liée aux représentations que nous avons de l'alcool (et autres substances) et de leur consommation.

Travailler en commun sur la sécurité et le bien être de tous place l'humain au cœur des préoccupations de l'entreprise.

Objectifs

Dans la lignée des objectifs du comité de Direction, former et animer le groupe de prévention des addictions, à l'élaboration du plan de prévention et des conduites à tenir.

Programme

Etat des lieux

- Connaissance des produits
- Connaissance des conséquences individuelles et collectives de leur consommation.

Réglementation

- Législation limitant les risques et permettant d'y faire face.
- Outils permettant leur application dans l'entreprise

Co création du plan de prévention

- Prévention primaire (information générale à l'ensemble de l'entreprise)
- Prévention secondaire (conduite à tenir face à un risque avéré)
- Prévention tertiaire (aide et accompagnement du personnel)

Elaboration des conduites à tenir

Moyens pédagogiques

- Formation/action.
Chaque séance apporte des éléments en addictologie d'entreprise et pose des jalons pour le plan de prévention global
- Co création : allier les apports de l'intervenant en addictologie et la culture de l'entreprise

Tarif

Nous consulter

Durée

10 demi-journées
sur une année

Délais d'accès :

15 jours minimum, sous réserve de disponibilités

Profil(s) stagiaires

Un groupe de projet représentatif de toute l'entreprise (direction, management, représentant du personnel, pôle santé/social, membre du personnel des divers services et sites, le cas échéant)

Pas de prérequis pour cette formation

Formateur

Alcoologue-Addictologue
Intervenant spécialisé dans l'accompagnement des personnes dépendantes pour le monde professionnel

Type de formation

intra-entreprise



Centre Vauban – 199 rue Colbert – 59014 LILLE Cedex – 03 20 38 00 64 – Accès PMR - www.pstformation.com

Antenne de Douai : 260 rue François Pilâtre de Rozier- ZI Dorignies – 59502 DOUAI Cedex – 03.27.08.00.54

SAS au capital de 40 000 € - N°SIRET : 410 282 099 00051 – NAF 8559 A – N° TVA intracommunautaire : FR 20 410 282 099

Organisme de formation enregistré sous le numéro 31 59 04011 59 à la Préfecture du Nord